

Rapport synthèse

sur les avis émis par les Tables régionales
de concertation des aînés du Québec
et la CTRCAQ



CONFÉRENCE
des Tables régionales de concertation
des aînés du Québec

Avec la participation de :

Québec 

Table des matières

1. Mot de la présidente, madame Nicole Bolduc-DuBois	3
2. Rapport synthèse sur les avis émis par les Tables régionales de concertation des aînés du Québec et la CTRCAQ – Avril 2024	4
2.1. Mise en contexte	4
2.2. Émissions d’avis	5
2.3. L’émission d’avis et de mémoires	5
2.4. Méthodologie et limites	5
3. L’émission d’avis par les Tables régionales de concertation des aînés du Québec	6
Tableau 1. Résumé des avis répertoriés par région administrative	6
Région 01- Bas St-Laurent	8
Région 02 - Saguenay-Lac-St-Jean	8
Région 03 - Capitale-Nationale	8
Région 04 – Mauricie	9
Région 05 - l’Estrie	9
Région 06 - Île-de-Montréal	9
Région 07 – Outaouais	10
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	10
Région 09 - Côte-Nord	10
Région 10 - Nord-du-Québec	11
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11
Région 12 - Chaudière-Appalaches	11
Région 13 – Laval	12
Région 14 – Lanaudière	12
Région 15 – Laurentides	13
Région 16 – Montérégie	13
Région 17- Centre-du-Québec	13
Région 18 – Nunavik	13
Tableau 2. Résumé des avis rédigés par la Conférence	14
5. Les avis : comparatif d’une région à l’autre	15
6. Conclusion	16

1. Mot de la présidente, madame Nicole Bolduc-DuBois



Madame la ministre, Il nous fait plaisir de vous remettre ce document relatif au mandat de notre convention d'aide financière 2024-25 soit de faire une synthèse des avis émis pour chaque Table régionale de concertation des aînés du Québec ainsi que la Conférence. Nous vous soumettons le bilan de ces avis en y indiquant les pistes de solutions s'y rattachant pour répondre aux besoins des aînés. Ces avis sont produits, tant pour les Tables que pour la Conférence des Tables, dans un esprit de concertation avec les partenaires du milieu intéressés et impliqués dans la cause des aînés. C'est ce processus collectif des acteurs sociaux intéressés par la cause des aînés qui permet de vous faire part des différents enjeux tant régionaux que provinciaux. Pour l'ensemble des avis émis par la Conférence et ses membres ce sont des centaines voire des milliers de personnes qui sont partie prenante de la démarche. Nous souhaitons vivement que ce document vous soit utile et figure comme agent de changement ainsi qu'une référence pour les décideurs quant au souci du vieillissement actif. Nous espérons, madame la ministre, que les informations contenues dans ce bilan vous seront d'une aide précieuse dans la préparation de vos décisions à venir.

Nous vous assurons de notre entière collaboration et recevez, madame la ministre, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicole Bolduc-DuBois".

Nicole Bolduc-DuBois, présidente

2. Rapport synthèse sur les avis émis par les Tables régionales de concertation des aînés du Québec et la CTRCAQ – Avril 2024

2. 1. Mise en contexte

Ce document est produit afin de répondre au mandat inscrit à la convention d'aide financière 2024-25 entre le Secrétariat aux aînés, la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) et les Tables régionales de concertation des aînés du Québec (TRCA) qui stipule que la Conférence doit émettre des avis sur des problématiques régionales. Les avis qu'on y retrouve sont attendus par la ministre responsable des aînés en vue d'enrichir les politiques touchant les aînés du Québec.

Plus précisément, le mandat de la CTRCAQ se définit comme suit :

« Transmettre à la MINISTRE des avis susceptibles de favoriser le vieillissement actif des aînés, d'améliorer leur qualité de vie, de mettre en valeur la contribution des aînés à la société, de promouvoir la solidarité entre les générations, de veiller à la sécurité des aînés et de favoriser des milieux de vie et des environnements sains, sécuritaires et bienveillants.

Actions : En émettant des avis pour faire connaître des problématiques ou des enjeux nationaux qui concernent les aînés; En soutenant des dossiers d'actualité sur des problématiques ou des enjeux nationaux qui concernent les aînés; En proposant des pistes de solutions pour répondre aux besoins des aînés et améliorer leurs conditions de vie; En recensant les principaux enjeux nationaux ainsi que les forces, les faiblesses, et les points à améliorer des programmes, des mesures et des services destinés aux aînés.».

Le mandat des Tables régionales en regard de l'émission d'avis est le suivant :

« Soutenir la concertation régionale vers l'atteinte d'objectifs régionaux communs et transmettre à la MINISTRE, après consultation auprès de la CTRCAQ, l'information et les avis susceptibles de notamment favoriser le vieillissement actif des aînés, d'améliorer leur qualité de vie, de mettre en valeur la contribution des aînés à la société, de promouvoir la solidarité entre les générations, de veiller à la sécurité des aînés et de favoriser des milieux de vie et des environnements sains, sécuritaires et bienveillants.

Actions : En organisant ou participant à des rencontres de concertation régionales planifiées par la TABLE ou tout autre organisme de la région; En identifiant les problématiques ou enjeux régionaux concernant les aînés de sa région et en

émettant des avis; En proposant des pistes de solutions pour améliorer les conditions de vie des aînés; En identifiant, le cas échéant, les interventions réalisées dans sa région au cours de l'année qui ont favorisé le vieillissement actif des aînés (bons coups, événements, services, etc.). »

2.2. Émissions d'avis

Pour la CTRCAQ :

Les avis émis par la CTRCAQ peuvent être construits à la suite d'une consultation des Tables régionales et ses partenaires ou à partir de constats enregistrés dans ses processus d'échanges avec ses multiples partenaires et collaborateurs du milieu. Ce sont des avis touchant les aînés du Québec et non une région administrative en particulier.

Pour les TRCA :

Le processus quant à l'émission d'avis est similaire d'une région à l'autre. À partir du moment où un enjeu est identifié, soit par la Table régionale, soit par l'un de leurs partenaires, l'enjeu est évalué quant à sa nature et son impact sur les aînés. De là, la consultation ou la concertation est enclenchée dans le but de produire l'avis. Un minimum de recherche est effectué afin de mieux définir en quoi consiste l'enjeu. Une fois produit, il est porté à l'attention de la ministre. Une présentation au cabinet de la ministre peut ensuite être faite par des représentants de la Table lors de rencontres statutaires.

2.3. L'émission d'avis et de mémoires

Parallèlement à ces avis régionaux, les TRCA participent largement à la rédaction d'avis ou de rapports de la CTRCAQ. Cette formule est privilégiée lorsque les enjeux sont d'actualité et touchent plusieurs régions. Les Tables peuvent aussi être sollicitées pour contribuer à la production de mémoires à la suite de demandes du cabinet de la ministre. Dans ce cas, les documents sont menés à l'attention du Secrétariat aux aînés et à la ministre.

2.4. Méthodologie et limites

Ce rapport fût produit en regroupant les divers avis produits pour l'année financière 2023-2024. Des comparatifs ont été réalisés afin de faire ressortir les enjeux les plus préoccupants et les différences régionales.

La majorité des Tables se sont concentrées sur la rédaction d'un (1) seul avis; l'énergie étant déployée dans la concertation qui sous-tend la production des avis en question. Considérant l'hétérogénéité et la quantité du contenu produit, ce rapport est donc limité dans le nombre de liens qu'il peut dresser entre les enjeux régionaux soulevés par les Tables. Nous pouvons d'ailleurs en conclure que les problématiques régionales peuvent différer considérablement et que malgré la présence d'enjeux provinciaux qui touchent l'ensemble de la population, certains enjeux doivent être adressés et considérés dans leur localité.

Cela étant dit, nous sommes tout de même en mesure de faire ressortir certaines remarques quant à des grands thèmes sous lesquels plusieurs enjeux peuvent être regroupés.

Enfin, il est nécessaire de préciser que la présente synthèse ne vise pas à donner un portrait complet des enjeux qui touchent les aînées dans l'ensemble des régions mais seulement une priorité établie de façon concertée par les acteurs du milieu.

3. L'émission d'avis par les Tables régionales de concertation des aînés du Québec

Cette année, un total de 21 avis a été émis par les TRCA pour la période 2024-2025. Les voici énumérés dans un tableau.

Tableau 1. Résumé des avis répertoriés par région administrative

RÉGION	AVIS
01-Bas-Saint-Laurent	1- Fracture numérique vécue par les personnes aînées au Bas-Saint Laurent
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	1- Accès élargi au Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)
03-Capitale-Nationale	1- Les aînés et le maintien à domicile 2- Les aînés et l'âgisme

04-Mauricie	1- Les aînés en situation de pauvreté
05-Estrie	1- Prestations de décès
06-Île-de-Montréal	1-L'accessibilité du réseau du métro
07-Outaouais	1- Maintien à domicile 1- L'épuisement des proches aidants
08-Abitibi-Témiscamingue	1- Les défis des soins à domicile en Abitibi-Témiscamingue
09-Côte-Nord	1-L'accès aux soins de santé
10-Nord-du-Québec	1-L'accès à la compensation financière pour le déplacement électif pour des soins médicaux pour les personnes âgées de Lebel-sur-Quévillon et Matagami
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1- Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés
12-Chaudière-Appalaches	1-La mobilité des aînés, le transport à la demande en Chaudière-Appalaches
13-Laval	1- Ligne dédiée à la Société de transport de Laval 2- Le transport collectif
14-Lanaudière	1- Vieillesse des femmes âgées
15-Laurentides	1- La fraude financière chez les aînés 2- Portrait de la pauvreté auprès des aînés dans les Laurentides
16-Montérégie	1- Itinérance chez les aînés
17-Centre-du-Québec	1- L'accès aux services de santé
18- Nunavik	-----

Région 01- Bas St-Laurent

La fracture numérique vécue par les personnes âgées au Bas-Saint Laurent

Il est question du manque de ressources gratuites permettant l'apprentissage des outils numériques au Bas-Saint-Laurent. Aussi l'enjeu du manque de connaissances en informatique qui se traduit par un facteur nuisant à l'inclusion des aînés. La fracture numérique est ressortie comme une priorité régionale de la démarche de l'Alliance pour la solidarité sociale au Bas-Saint-Laurent. La numérisation croissante des services publics et des communications accentue la fracture numérique vécue par de nombreuses personnes âgées au Bas-Saint-Laurent. Cette situation entraîne des difficultés d'accès à l'information et aux services essentiels et contribue à l'isolement social. Le développement d'initiatives durables favorise l'accès aux services numériques et assure une transition équitable vers la numérisation. Une collaboration étroite entre les acteurs gouvernementaux et communautaires est essentielle pour réduire ces inégalités et améliorer la qualité de vie des aînés de la région.

Région 02 - Saguenay-Lac-St-Jean

Accès élargi au Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)

La mesure 43 du plan d'action « La Fierté de vieillir » prévoit de *“revoir et bonifier le PEFSAD et en élargir les services admissibles”*. Cette mesure ne sera favorable qu'au réseau coopératif risquant de créer deux catégories d'aînés soit ceux bénéficiant ou non de la mesure d'aide.

La Table propose des pistes de solution pour faire face à cet enjeu comme rendre admissibles les RPA OSBL au financement du PEFSAD, impliquer les municipalités, améliorer la protection juridique des résidents ou autoriser un projet pilote de RPA OSBL financé par le PEFSAD.

Région 03 - Capitale-Nationale

Les aînés et le maintien à domicile

Dans le cadre des démarches de concertation de la Table, les enjeux de maintien à domicile sont encore une fois ressortis comme étant la priorité pour les aînés. Un plus grand accès aux menus travaux en particulier semble nécessaire pour répondre aux besoins des aînés de la région de la Capitale-Nationale. Même si le gouvernement du Québec a déjà posé plusieurs actions pour encourager le maintien à domicile, la Table régionale de concertation des aînés de la capitale nationale suggère ici quelques pistes de solutions novatrices, dont l'élargissement

du Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec, afin qu'il inclue les personnes aînées.

Les aînés et l'âgisme

Malgré son ampleur et son impact négatif sur les individus et la société, l'âgisme demeure malgré tout largement invisible. Cependant, il peut être combattu grâce à des politiques des lois des activités éducatives des interventions intergénérationnelles.

Région 04 – Mauricie

Les aînés en situation de pauvreté

Le quotidien des personnes aînées de la Mauricie en situation de pauvreté est devenu préoccupant à la suite de la pandémie et de ses répercussions sur l'économie mondiale et locale. Les pistes de solutions proposées par la Table régionale de concertation des aînés de la Mauricie visent à agir sur le revenu, le transport, l'alimentation et le logement.

Région 05 - l'Estrie

Prestation de décès

La Table régionale porte à notre attention la lourdeur financière supplémentaire que peut représenter le décès d'un proche, particulièrement lorsque la personne décédée vivait dans une situation financière précaire. Quelques pistes de solutions y sont proposées, incluant la diffusion d'information et l'incitation à rédiger des testaments.

Région 06 - Île-de-Montréal

Accès à un ascenseur dans le métro de Montréal

À Montréal, une étude a révélé qu'en moyenne les ascenseurs du métro sont utilisés 700 fois par jour. Ce chiffre souligne la demande croissante pour des infrastructures accessibles qui facilitent la mobilité, notamment pour les personnes aînées mais aussi pour les parents avec poussettes et les personnes à mobilité réduite. L'avis de la Table de Montréal démontre l'importance d'augmenter le nombre d'ascenseurs dans les métros et fait ressortir l'impact positif du métro sur l'environnement et sur l'économie.

Région 07 – Outaouais

Les proches aidants

Cet avis de la Table de l'Outaouais vise à soulever l'épuisement des proches aidants pour mettre en lumière les impacts profonds et variés que ce rôle peut avoir sur la vie quotidienne et le bien-être global. Il y est mentionné qu'il est essentiel de sensibiliser le public à l'importance de la proche aide et de reconnaître les avantages qu'elle apporte à notre société.

Maintien à domicile

Il est question dans cet avis de la difficulté d'accès au maintien à domicile ainsi que du manque de cohérence dans les programmes de soutien financier. La Table appuie la Commission Santé et Bien-être, particulièrement en ce qui concerne le développement d'une stratégie exhaustive de maintien à l'autonomie des personnes. Ils supportent une meilleure cohérence d'intégration des programmes de services ainsi qu'une simplification et un allègement des mécanismes de soutien financier.

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Le défi des soins à domicile

Cet avis brosse un portrait des principaux obstacles rencontrés dans la prestation des soins à domicile en Abitibi-Témiscamingue, tout en proposant des pistes de solutions pour améliorer l'accès, la qualité et la durabilité des services. La Table suggère de miser, entre autres, sur le recrutement et la rétention de main d'œuvre qualifiée, sur l'utilisation de la télémédecine et des technologies numériques, et sur le développement du transport adapté. Il est également question d'un soutien accru aux proches aidants, ainsi que le renforcement des services communautaires.

Région 09 - Côte-Nord

L'accès aux soins de santé

La Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord aborde, dans son avis, les préoccupations liées à la situation de rupture ou de diminution de services en services de la santé sur la Côte-Nord. Il est question du fait que les résidents de la Haute Côte-Nord nécessitant des soins d'urgence doivent se rendre à Baie-

Comeau ou à Chicoutimi, respectivement à 01h15 ou 02h30 de route, pour recevoir des soins. Des pistes de solutions sont proposées pour faire face à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre. Par exemple, il est proposé de réviser de la règle régionale qui octroie une prime d'éloignement seulement de Port-Cartier vers l'est, créant ainsi une disparité régionale et une exclusion de la population de la Haute-Côte-Nord, et de mettre en place des mesures pour augmenter l'offre de logements ainsi que l'accès à des places en CPE.

Région 10 - Nord-du-Québec

Accès à la compensation financière pour soins médicaux

Dans la région du Nord-du-Québec, les grandes distances à parcourir pour avoir accès à des soins médicaux spécialisés peuvent être problématiques pour certains aînés. La Table a produit un avis pour souligner que les modalités de la Politique des déplacements des usagers désavantagent les aînés de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami, qui n'ont pas accès ou qui ont seulement partiellement accès aux remboursements prévus pour déplacements électifs. Par conséquent, certains aînés ne vont tout simplement pas à leurs rendez-vous médicaux.

Quelques pistes de solution proposées sont la modification de l'exigence du 200 kilomètres, selon lequel une personne doit absolument avoir à parcourir plus de 200 kilomètres pour être admissible à un remboursement, ainsi que l'augmentation des sommes octroyées pour les déplacements électifs afin de rendre compte des besoins spécifiques des aînés et de couvrir la totalité des frais de déplacement.

Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés

L'enjeu dont il est question dans cet avis concerne le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Il y est suggéré d'ajouter un crédit d'impôt pour les travaux d'entretien résidentiel mineurs ainsi que les menus travaux nécessaires pour assurer la sécurité et le confort des aînés.

Région 12 - Chaudière-Appalaches

À Chaudière-Appalaches, et plus particulièrement dans les régions plus rurales, plusieurs aînés éprouvent de la difficulté à trouver un moyen de déplacement

fiable, efficace et abordable leur permettant de demeurer actifs et socialement connectés. Les services de transport à la demande se font rares et sont souvent incomplets. Peu d'entre eux sont en mesure d'offrir un accompagnement adéquat pour les personnes à besoins particuliers. Parmi les pistes d'action envisagées, l'intégration des services de coordination du TAD dans le # 211, l'uniformisation des taux de tarification, et l'initiation de crédits d'impôt remboursables.

Région 13 – Laval

Suspension des lignes dédiées aux résidences pour personnes âgées de la Société de transport de Laval (STL)

Il est question ici de faire connaître l'inquiétude de la Table vis-à-vis la suspension du service de transport réservé aux résidences pour aînés. Les retombées du service étaient pourtant positives. Puisque les lignes dédiées ne seront plus financées, la Table considère d'autres actions pour assurer l'accès aux transports des aînés dans la région, dont l'établissement d'un fonds provincial spécifique pour soutenir financièrement les services de transport collectif dédiés aux personnes âgées et la création d'un centre de formation pour tous qui permettrait aux personnes âgées de se familiariser entre autres à l'utilisation du transport collectif.

Rapport de concertation Transport collectif et actif des personnes âgées de Laval

Dans cet avis, les trois principaux enjeux identifiés lors d'une rencontre de concertation régionale sur le transport collectif sont décrits. Ces enjeux sont les suivants : la méconnaissance des habitudes de déplacement des personnes âgées, le manque d'accessibilité sécuritaire et universelle et l'incompréhension et la mauvaise perception du transport collectif et actif.

Région 14 – Lanaudière

Avis sur le vieillissement des femmes âgées

L'avis de la Table de Lanaudière est le résultat d'une recherche sur le vieillissement au féminin. La Table fait notamment mention des obstacles rencontrés par les femmes pour qu'elles puissent rester dans leur milieu le plus longtemps possible. Différentes suggestions sont faites, dont plusieurs visant à déployer un programme MADA qui saurait répondre aux différents besoins des femmes âgées.

Région 15 – Laurentides

Portrait de la pauvreté auprès des aînés dans les Laurentides

La pauvreté s'est accentuée au cours des dernières années dans la région des Laurentides, et plus particulièrement à la suite de la pandémie COVID-19. L'avis soulève certaines pistes de solutions dont celles de continuer à mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que la mise en place d'un projet pilote pour adresser la pauvreté.

Région 16 – Montérégie

Avis sur l'itinérance des personnes âgées en Montérégie

Une rencontre de concertation régionale a permis à la Table de définir le profil montérégien de l'itinérance. Les enjeux dont il est question dans la région sont: l'éviction et la précarité du logement, les enjeux économiques, le vieillissement des personnes en situation d'itinérance, l'isolement et le deuil, les ressources d'hébergement d'urgence inadaptées, l'itinérance cachée et la cohabitation sociale. On termine en présentant des recommandations et solutions ainsi que des projets novateurs pour la région.

Région 17- Centre-du-Québec

Accès aux services de santé

Dans la région du Centre-du-Québec, l'accès aux services de santé constitue un enjeu important. Parmi les éléments du système de la santé qui posent un problème se retrouvent les obstacles liés à la prise de rendez-vous, les difficultés d'accès à des suivis médicaux, et les diagnostics tardifs. L'avis présente plusieurs solutions qui pourraient être mises en place, dont une approche plus humaine lors des interventions, l'amélioration des soins à domicile, et la simplification de l'accès aux crédits d'impôt pour les services.

Région 18 – Nunavik

Nous sommes présentement en attente d'une rencontre avec la Table du Nunavik. Nous espérons qu'elle aura lieu très bientôt.

4. Les avis émis par la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ)

Pour la période 2024-25, un total de deux avis ont été produits par la CTRCAQ. S'ajoute à ces avis la rédaction de deux mémoires, soit un sur les soins à domicile et un sur la cyberintimidation.

Tableau 2. Résumé des avis rédigés par la Conférence

CTRCAQ	1- Le maintien de l'autonomie des aînés dans un contexte de ruralité et d'éloignement 2- La précarité des aînés : le logement et l'insécurité alimentaire.
--------	---

Le maintien de l'autonomie des aînés dans un contexte de ruralité et d'éloignement

Cet avis fût rédigé en collaboration avec les Tables de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les aînés de ces régions ressources rencontrent des enjeux d'accès aux services particuliers dû aux nombreuses zones rurales qu'elles regroupent. La fermeture de points de service, l'accès parfois complexe aux services de la santé, les besoins en aide à domicile, et les problématiques liées aux déplacements et aux déménagements sont adressés dans le cadre de l'avis en question. Parmi les nombreuses pistes d'action suggérées, nous retrouvons la modification des critères pour les projets de financement des municipalités rurales, la mise en place d'un service de gériatrie sociale dans l'ensemble des MRC, et l'octroi d'accréditations EÉSAD supplémentaires.

Avis sur la précarité résidentielle et l'insécurité alimentaire

La Conférence a souhaité aborder la question de la précarité chez les personnes aînées, alors que l'itinérance aînée prend de l'ampleur. Après consultation auprès des Tables, les problématiques responsables de la précarité chez les aînés sont souvent celles du logement et l'insécurité alimentaire. L'avis aborde ces enjeux et envisage des pistes de solutions, comme la modification de réglementations municipales pour favoriser l'habitation intergénérationnel, multiplier les points de services de distribution alimentaires, et ajuster les pensions de retraite pour mieux refléter le coût de la vie.

5. Les avis : comparatif d'une région à l'autre

Les thèmes qui ressortent le plus fréquemment dans les avis rédigés par les tables cette année sont ceux de l'accès aux services de la santé, du maintien à domicile, du transport, et de la précarité.

En concordance avec l'axe 7 du plan d'action gouvernemental « La fierté de vieillir », un total de quatre avis portent sur l'accès aux services de santé, soit ceux de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, du Centre-du-Québec, et de l'Abitibi-Témiscamingue. L'avis de l'Abitibi-Témiscamingue porte exclusivement sur les soins à domicile. Il est intéressant de constater que trois des quatre Tables ayant rédigé des avis sur l'accès aux services de la santé sont des régions ressources, mettant en relief le fait que les aînés vivant dans des régions dispersées et comportant de nombreuses régions rurales tendent à avoir un accès plus limité aux soins de la santé. L'importance de prendre en compte la réalité géographique des régions dans l'élaboration de politiques et la mise en place d'actions est d'ailleurs soulignée dans l'avis de la Conférence sur l'autonomie des aînés dans un contexte de ruralité et d'éloignement.

La question des soins à domicile nous amène à la question du maintien à domicile, sujet qui fut traité dans un total de trois avis (Capitale-Nationale, Outaouais, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Même si la politique Fierté de vieillir se penche déjà sur cet enjeu et vise à mettre en place de nombreuses actions pour permettre aux aînés de vivre dans leur demeure le plus longtemps possible, la préoccupation des aînés vis-à-vis l'accès à de meilleures soins et services à la maison soulève l'importance de s'y attarder. Même si l'accès aux soins et services appropriés en RPA est un enjeu plus spécifique, nous pourrions également considérer l'avis de la Table du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme un enjeu connexe.

Trois régions ont abordé la question du transport, pour un total de quatre avis. La mobilité ressort comme un enjeu important pour favoriser l'inclusion et la participation sociale des aînés. Considérant les coupures gouvernementales en place, qui ont notamment affecté des projets d'accessibilité aux transports dans les régions de Laval et de Montréal, les Tables invitent les décideurs à réfléchir à différentes solutions pour assurer la mobilité des aînés.

Enfin, l'enjeu de la pauvreté et de la précarité est rapporté dans trois avis, soit ceux de la Table des Laurentides, de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Nous incluons ici l'avis rédigé par la Montérégie sur l'itinérance, car nous considérons qu'il s'agit d'une conséquence directe de la précarité. Dans le même sens, et afin de rendre compte de cette précarité chez les aînés dont les conséquences se font de plus en plus visibles, la Conférence a rédigé un avis sur la question de la précarité résidentielle et de l'insécurité alimentaire.

Mise à part les quatre grands thèmes identifiés, les sujets suivants représentent le reste des avis soumis au Secrétariat aux aînés: la fracture numérique, l'âgisme, les prestations de décès, l'épuisement des proches aidants, les enjeux du vieillissement au féminin et la fraude financière. Autant de préoccupations importantes, mais qui sont plus spécifiques.

Comme vous pouvez le constater, la Conférence avait un souci particulier cette année de bien représenter les enjeux qui étaient constatés à travers la province. Les avis sont donc en alignement avec les préoccupations nommées par les Tables. Toutefois, nous considérons que nous pourrions éviter certains doublons et nous mettrons en place un processus plus structuré l'année prochaine afin de les éviter.

6. Conclusion

Le rapport-synthèse présenté avait comme objectif de répondre au mandat de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec dans le cadre de son entente avec le Secrétariat aux aînés du Québec. Au-delà des attentes qui s'y rattachent, le document a pour objectif de refléter les efforts qui sont déployés par les Tables régionales de concertation des aînés du Québec pour identifier et faire connaître les enjeux que rencontrent les aînés dans leurs régions respectives. Cette année, les avis ont fait ressortir quatre thèmes transversaux qui préoccupent les aînés à travers la province: l'accès aux services de la santé, le maintien à domicile, le transport, et la précarité de plus en plus visible des aînés.

Nous espérons que l'identification de ces enjeux et l'élaboration de pistes de solution que nous présentons dans le cadre de nos avis seront utiles pour développer des politiques et mettre en place des projets innovants au nom du mieux-être des aînés. Après tout, il s'agit de notre mission principale.

Nous souhaitons aussi souligner le travail des Tables locales, des partenaires et des organismes ou organisations œuvrant auprès des aînés, et ce, dans chaque région du Québec. Sans eux, la concertation au cœur de nos actions ne serait pas possible.